

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/CHL/209

3 février 2006

(06-0454)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## NOTIFICATION

1.	<b>Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>CHILI</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG)
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Viandes de volaille, autres que de ratites, fraîches, réfrigérées ou congelées
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> Tous
5.	<b>Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié:</b> <i>Resolución que establece las exigencias sanitarias para la internación de aves de corral fresca o congelada y deroga la Resolución que indica</i> (Décision établissant les exigences sanitaires régissant l'admission de volaille à l'état frais ou congelé et abrogeant la décision indiquée) – 5 pages en espagnol
6.	<b>Teneur:</b> Établissement des exigences auxquelles il doit être satisfait pour que soit autorisée l'entrée au Chili de viandes de volaille, autres que de ratites, fraîches, réfrigérées ou congelées, et abrogeant la décision indiquée
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8.	<b>Norme, directive ou recommandation internationale:</b> <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:
9.	<b>Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> Projet de décision ( <i>Proyecto de Resolución</i> ) du SAG (disponible en espagnol)
10.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> À la publication au <i>Diario Oficial</i> (Journal officiel)
11.	<b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> 10 avril 2006

- |   |
|---|
| <p><b>12. Date limite pour la présentation des observations:</b> 25 mars 2006<br/><b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> |
| <p><b>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>  |